

# CONTRE JOURNAL FINANCIER CLAQUE 40

Chantier social ligne conseil bancaire

## Accord Métiers Bancaires 2015 - 2018 : SUD signe avec réserves

■ De multiples rebondissements ont émaillé le final de cet accord qui a pâti des manœuvres pré-électorales des patrons de La Poste autour du Pacte Social ■ Une première version de l'accord COBA a ainsi été suspendue suite au rejet du "Pacte Social" de la part des syndicats SUD, CGT et FO ■ Ce sketch est symptomatique d'une direction qui, sans réelle opposition, manœuvre au grand jour pour parvenir à ses fins ■ Après consultation, SUD signe finalement cet accord mais entend mener la lutte pour que tout le personnel des SF et du réseau, sans exception, récupère les fruits de son travail

### Des primes bancaires en forte hausse et fixes !

Le principal contenu de cet accord tient dans la rémunération. Chacun-e a pourra mesurer l'étendue de l'intérêt de l'augmentation significative de sa prime de fonction, voire même sa création pour les GESCLI. La fourchette de l'acrosissement des primes oscille de 65 % à 100 %, (tableau au verso). Dans le cadre d'une Rémunération Variable Bancaire de plus en plus aléatoire, de plus en plus à la gueule du client et sans omettre le contexte social, cette hausse de la part fixe de la rémunération globale est à prendre en compte. Même si ce volet de l'accord ne répond qu'en partie aux revendications, sur la baisse par 2 (voire 3 ou 4) du commissionnement et ce, depuis plusieurs années.

**Dans ce cadre et dans un contexte de serrage de ceinture général, le syndicat SUD a décidé de signer les mesures financières de cet accord, à étapes, sur les métiers de Conseil Bancaires.**

Pour autant, cette augmentation ne tombe pas du ciel. Elle fait suite à plusieurs mouvements de grogne des conseiller-es bancaires ces deux dernières années.



### Si on baissait la pression commerciale ?

Une part fixe plus importante devrait faire que les moyens de pression managériaux perdent de leurs poids notamment sur le côté "délict de faciès". Mais, cette hausse ne mettra pas fin aux dérives d'un système relayées par des managers zélés. Ce pressing se concrétise par une hausse permanente des objectifs commerciaux ponctués de séance de

coups de bourre (journées de privilèges, osmose...) sous la pression des résultats «court-termistes». Il ne faut pas oublier, non plus, les méthodes de management qui s'apparentent plus à un outil de surveillance et de contrôle de l'activité bancaire qu'à une volonté d'accompagner et de valoriser le travail.

## Des suites à exiger !

Les conditions de travail ne pourront être améliorées uniquement par des primes. Par contre, leurs dégradations est bien la conséquence d'une charge de travail toujours plus importante en termes de rendez-vous, de ventes à distance, d'exigences réalisation de chiffre d'affaires... en résumé d'un abattage aussi improductif qu'irresponsable.

Si la teneur de ce volet de l'accord est rémunératrice, il n'en demeure pas moins

que les chantiers promis et proposés à la négociation sont tout autant fondamentaux.

Nous serons vite fixés sur les "ambitions" de La Poste en matière de conditions de travail, l'exigence doit être de mise. Parmi les engagements de cet accord, figure à la fin du préambule la volonté affichée par l'employeur de "*mettre en place de manière immédiate et visible des mesures concrètes qui soient un signe de reconnaissance significatif vis à vis de tous les conseillers bancaires*", à voir !

## Les primes de fonction bancaire

	Les Gestionnaires clientèles SF : 1500 € (création) ;
Les chargé-es de développement en centre financier :	3000 € au lieu de 1500 € ;
Les Chargé-es de développement Entreprise :	3000 € au lieu de 1500 € ;
	Les COFIs III-1 : 3000 € au lieu de 1500 € ;
	Les COFIs III-2 : 4000 € au lieu de 1500 € ;
	Les COCLIs : 5000 € au lieu de 2570 € ;
	Les Conseillers à Distance Immobilier : 5000 € au lieu de 2570 € ;
	Les Conseiller-es à distance Entreprise : 5000 € au lieu de 2570 € ;
	Les Conseiller-es Spécialé-es en Patrimoine : 6000 € au lieu de 3640 € ;
	Les Conseiller-es Spécialé-es en Immobilier : 6000€ au lieu de 3640€ ;
Les Conseiller-es Spécialé-es en Immobilier à Distance :	6000 € au lieu de 3640 € ;
	Les Conseiller-es Spécialisé-es en Entreprise : 6000 € au lieu de 3400 € ;
	Les Chargé-es d'affaires : 6000 € au lieu de 3400 € ;
Les Conseiller-es Financiers A Social :	6000 € au lieu de 3640 € ;
	Les Conseiller-es P C I : 6000€ au lieu de 3640€ ;
	Les Responsables Clients PRO : 6000 € au lieu de 3640 € ;

Ces évolutions sur les primes de de fonction bancaire seront mises en œuvre à compter du 1er janvier 2015.

## Et les autres ?

L'usine à gaz de la banque postale ne marcherait pas sans les agents des centres financiers, ceux du réseau, les informaticiens, les services support. Ils contribuent aussi aux bénéfices des services financiers, à fortiori aux grassouillettes rémunérations des banquiers de la rue de Sèvres. Pourtant, bien qu'ils représentent l'immense majorité des effectifs, ils peuvent se serrer la ceinture pour le partage des richesses. On est loin d'en avoir fini sur la question des juste rémunérations pour le travail rendu par tout le métier. C'est ça le vrai chantier pour lequel nous devons lutter, toutes et tous ensemble !

## Pourquoi SUD a paraphé l'accord un mois après les autres syndicats ?

Pour SUD, la démocratie n'est pas un vain mot, c'est pourquoi au fil des manœuvres de la Direction de La Poste, qui a joué à cache tampon avec l'accord, nous avons du consulter à deux reprises nos adhérents ! Un travail sérieux et fastidieux, qui a pris un certain temps et qui au final a dégagé une majorité pour la signature de SUD. Tout cela s'est passé dans un contexte délétère où la direction a clairement pipé les dés en favorisant les signataires du «pacte social» à quelques semaines des élections.

**Suite à cette signature et pour les premiers chantiers (management et parcours professionnels) à horizon avril 2015, SUD mènera la bagarre pour imposer les revendications des Conseillers bancaires. Leurs avancées passeront par une mobilisation collective et unitaire.**